

PAIEMENT DES ECHEANCES DU PLAN ET REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'APPORT FAIT PAR L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE

- Niveau de trésorerie de la société supérieur aux prévisions
- Echéances de 643k euros réglées durant l'exercice 2021 conformément au plan de continuation
- Remboursement anticipé de l'avance accordée en 2021 par l'actionnaire de référence

La société Klarsen (FR0011038348, ALKLA), spécialisée dans le *data marketing* pour la conquête et l'engagement client, annonce avoir procédé au remboursement anticipé de l'apport financier effectué il y a un an environ lors de l'adoption du plan de continuation.

Cette avance avait été réalisée par le dirigeant du Groupe et actionnaire de référence dans le cadre du plan afin de renforcer les moyens de l'entreprise.

Cet apport financier exceptionnel réalisé en compte courant, donc non convertible ni dilutif, avait permis à la société d'assurer ses engagements et soutenir son développement.

La décision de le rembourser de façon anticipée a été rendue possible par la très bonne tenue de la trésorerie issue des flux d'activité et d'opérations sur le portefeuille d'actifs.

La société a ainsi procédé pour l'année 2021 aux règlements des échéances du plan de continuation pour un montant total de 643 912 euros.

A propos de Klarsen (FR0011038348, ALKLA)

Klarsen est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre.

Prochain rendez-vous :
27 avril 2022 : Résultats annuels 2021



Retrouvez toute l'information financière de Klarsen sur

www.klarsen.com

Contact Communication Financière : investisseurs@klarsen.com